

République française

Département du TARN

Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation:
17/09/2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :

15

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Françoise PONS, Michel PERALES, Marie WILTORD, Claude SALVETAT, Michel CALS, Pierre-Jean SELLES, Didier GUY, Sylvie PELISSIER, Christophe MUR, Emilie DAVID, Céline ANGLADE, Aurore VAREILLES, Jeanne ALBERT

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Absente(es) représenté(es) : Alexandra ALCIBIADE représentée par Céline ANGLADE, Romain DECOURT représenté par Michel PERALES

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2026 070

Objet : Renouvellement du contrat de maintenance avec l'entreprise DIOPTASE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2131-1,
- Vu le projet de contrat de maintenance portant sur les 2 logiciels suivants : SAPHIR et TOURMALINE
- Vu que ce contrat permet d'assurer la maintenance sur les licences logicielles SAPHIR (logiciel de relevé d'eau) et TOURMALINE (gestion des tournées)
- Vu qu'il convient d'autoriser Madame le Maire ou le 1er adjoint à signer le contrat correspondant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou le 1er adjoint à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise DIOPTASE pour une durée de 1 an renouvelable quatre fois à compter du 01/01/2027 et pour un montant de 480.00 € TTC/an.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou le 1er adjoint à signer tous documents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons

Françoise PONS

Maire de Vabre (Tarn)

Maire de VABRE

Michel PERALES

Secrétaire de séance